

LA LIBÉRATION DES FEMMES À TRAVERS L'ISLAM (PARTIE 2 DE 2): LA VIE MARIATALE

Évaluation: 4.0

Description: Les rôles complémentaires du mari et de la femme en islam.

Catégorie: [Articles](#) [Sujets actuels](#) [Femmes](#)

par: Mary Ali et Anjum Ali (édité par IslamReligion.com)

Publié le: 16 Jun 2008

Dernière mise à jour le: 16 Jun 2008

Droits de la femme

Le Coran affirme :

« Et parmi Ses signes, Il a créé pour vous des épouses issues de vous-mêmes pour que vous viviez en tranquillité auprès d'elles. Et Il a mis entre vous de l'amour et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour les gens qui réfléchissent. » (Coran 30:21)

Le mariage n'est donc pas uniquement une nécessité physique et émotive, mais il est avant tout un signe de Dieu. C'est une relation de droits et d'obligations mutuels basés sur la révélation divine. Dieu a créé chez l'homme et la femme des natures complémentaires et, dans le Coran, Il a établi un système de lois visant à rendre harmonieuses les interactions entre les deux sexes.

« Elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles. » (Coran 2:187)

Les vêtements fournissent une protection physique et cachent à la fois la beauté et les imperfections du corps. Chaque époux est donc perçu de la même façon. Chacun protège l'autre, tout en cachant ses défauts et en faisant mieux paraître ses qualités. L'épouse musulmane jouit de plusieurs droits dont le premier est de recevoir un mahr (dot), qui est un cadeau offert par le mari au moment du contrat de mariage et qui est obligatoire pour rendre le mariage légal.

Le deuxième droit de la femme est celui d'être entretenue financièrement. Peu importe les richesses personnelles de la femme, son mari doit obligatoirement lui fournir nourriture, logement et vêtements. Il ne peut être forcé, toutefois, de dépenser au-delà de ses moyens, tout comme sa femme ne peut faire de demandes déraisonnables. Le Coran affirme :

« Que celui qui est (financièrement) à l'aise dépense de sa fortune; et que celui dont les biens sont restreints dépense selon ce que Dieu lui a accordé. Dieu n'impose à aucune âme que selon ce qu'Il lui a donné. » (Coran 65:7)

Dieu a décidé que les hommes seraient les protecteurs des femmes et qu'ils seraient chefs de leur famille. Leur obéissance envers Dieu inclut le fait d'amener leur famille à obéir à Dieu en tout temps.

Les droits de la femme dépassent ses besoins matériels; elle a également le droit d'être traitée avec gentillesse. Le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

« Les croyants dont la foi est la plus parfaite sont ceux qui ont la meilleure conduite. Et les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs envers leurs femmes. »

Dieu, dans le Coran, dit qu'Il a créé des compagnes pour les hommes et qu'Il a mis entre eux amour, bonté et tranquillité.

Les hommes, comme les femmes, ont besoin d'un compagnon (ou d'une compagne) de vie, tout comme ils ont besoin de combler leurs besoins sexuels; le mariage est tout désigné pour cela.

Devoirs de la femme

Les droits viennent avec des responsabilités. Les femmes ont donc certaines obligations envers leur mari. Le Coran dit :

« Les femmes vertueuses sont obéissantes et protègent ce qui doit être protégé en l'absence de leur mari. » (Coran 4:34)

La femme doit garder les secrets de son mari et protéger leur vie privée. Ce qui se passe dans leur intimité, de même que les fautes du mari, rien de tout cela ne doit être dévoilé aux gens de l'extérieur, de la même façon que le mari doit toujours préserver l'honneur de sa femme.

La femme doit également, du mieux qu'elle le peut, protéger les biens de son mari en son absence. Elle doit gérer le foyer de façon avisée afin d'éviter les pertes ou le gaspillage. Elle ne doit pas laisser entrer dans leur maison des gens que son mari n'aime pas ni engager des dépenses que son mari désapprouve (dans la mesure où il s'agit de son argent à lui; elle est autrement libre de dépenser son propre argent à sa guise).

La femme musulmane doit savoir coopérer avec son mari. Cependant, il ne peut y avoir coopération avec un homme qui n'obéit pas à Dieu. Dans ce cas, elle ne doit pas

acquiescer à ses demandes s'il exige d'elle qu'elle fasse des choses illicites. Le mari ne doit d'aucune façon profiter de sa femme; il doit plutôt être à l'écoute de ses besoins et avoir son bonheur à cœur.

Conclusion

Le Coran dit :

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois que Dieu et Son messager ont décidé d'une chose (pour eux), d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Dieu et à Son messager s'égare de toute évidence. » (Coran 33:36)

Il y a de cela 1400 ans, Dieu a donné à la femme musulmane un rôle, des devoirs et des droits dont bien des femmes ne jouissent pas, de nos jours, même en Occident. Ils proviennent de Dieu et visent à maintenir un équilibre au sein des sociétés. L'islam est véritablement un mode de vie complet.

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/fr/articles/428/la-liberation-des-femmes-a-travers-l-islam-partie-2-de-2>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.